

LA TOUR-DE-PEILZ

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Programme de législature 2016-2021

Introduction

Les collectivités locales sont en première ligne pour relever des défis importants et parfois contradictoires liés à l'évolution démographique, aux changements sociaux ou encore à la conjoncture économique, dans un cadre normatif toujours plus contraignant.

Les autorités boélandes ont pris acte de ces transformations profondes et lancé, il y a plusieurs années déjà, des projets d'envergure pour y adapter la commune et maintenir, voire améliorer, la qualité de vie de ses habitants. Cela s'est concrétisé, notamment, par la réalisation d'un nouveau centre-ville, désormais lieu de détente et de sociabilité.

Cette législature s'inscrit donc dans une continuité et la Municipalité s'engage, par son programme de législature, à donner les impulsions nécessaires pour maintenir cette dynamique et l'adapter aux circonstances nouvelles. ■■

Sommaire

- 1 Introduction - Gouvernance
Municipalité
- 2 Gouvernance (suite) - Culture
Infrastructures et énergie
- 3 Infrastructures et énergie (suite)
Vie sociale
- 4 Vie sociale (suite)
Aménagement du territoire

Gouvernance

■ **Favoriser une dynamique de fonctionnement collective.** Une attention accrue sera portée au travail interservices. En effet, les projets complexes auxquels la Municipalité s'est attelée exigent une collaboration constructive, coordonnée et efficace de la part de l'ensemble de l'administration.

■ **Maintenir une situation financière saine et équilibrée.** Les projets ont un coût. Il est donc nécessaire d'adapter les solutions aux contraintes financières. La Municipalité en a conscience et entend maintenir une situation financière saine et équilibrée à La Tour-de-Peilz ce qui peut se traduire par une adaptation des charges et/ou des recettes.



Municipalité 2016-2021

De gauche à droite :

- M. Jean-Pierre Schwab
Finances
- Mme Taraneh Aminian
Sécurité, logement et culture
- M. Olivier Martin
Domaines et bâtiments
- M. Alain Grangier - Syndic
Administration générale - Urbanisme et travaux publics
- M. Olivier Wälchli
Famille, jeunesse et sport
- M. Pierre-André Dupertuis - Secrétaire municipal

Gouvernance (suite)

■ **Développer les outils informatiques.** La Municipalité favorisera la mise en place d'outils informatiques plus performants afin : d'améliorer l'efficacité des processus ; de développer la cyberadministration, c'est-à-dire l'accès aux prestations de l'administration par internet ; de mettre en œuvre une comptabilité analytique, ce qui permettra un meilleur contrôle des coûts.

■ **Collaborations intercommunales.** Au cours des trente dernières années, La Ri-

vier a construit un réseau dense de collaborations intercommunales. Les habitants de la région ont ainsi profité de la mise en commun des moyens financiers émanant des 10 communes dans le cadre d'actions ou de projets régionaux (gestion des eaux, sécurité, politiques sociales, culture, etc.). La Municipalité réaffirme son soutien aux collaborations intercommunales tout en affichant sa volonté d'en améliorer la gouvernance là où cela s'avère nécessaire.■

Culture

■ **Développer et/ou accueillir des événements et favoriser leur pérennisation.** Ce point comporte trois volets : le renforcement de l'attractivité de notre commune par l'amélioration des conditions cadres et une communication ciblée ; le soutien aux manifestations existantes par un appui stratégique, financier et logistique ; un effort particulier pour soutenir les événements qui présentent le potentiel de développement requis pour répondre aux critères d'admission du Fonds culturel Riviera.

■ **Promouvoir la culture à travers des réalisations ayant comme fondement l'héritage immatériel de Gustave Courbet.** Le corpus d'œuvres et de sites constitutifs du patrimoine Courbet à La Tour-de-Peilz sera mis

en valeur à travers une signalétique et une stratégie de communication dans la perspective du bicentenaire de la naissance de l'artiste en 2019.■



Courbet (au centre, en haut) et ses amis devant le Café du Centre. Archives communales.

Infrastructures et énergie

■ **Analyse, entretien et valorisation du parc immobilier locatif.** La Commune dispose d'un parc immobilier dont elle a repris la gérance. Une analyse dudit parc sera effectuée dans le but de le valoriser à moyen terme.

■ **Valorisation des parcelles communales.** Suite à l'adoption du futur Plan général d'affectation, la Municipalité étudiera les possibilités de valorisation des parcelles propriété de la Commune, notamment Murs Blancs 6, Alpes 102 et La Faraz.

Infrastructures et énergie (suite)

■ **Planification énergétique territoriale.** La loi révisée sur l'énergie demande que les communes intègrent la dimension énergétique dans leur planification territoriale. Cette démarche a pour but de faciliter l'intégration des énergies renouvelables ainsi que la réalisation des infrastructures nécessaires pour leur valorisation et distribution. Il s'agit également d'optimiser la consommation du parc immobilier communal et l'efficacité énergétique des constructions.



■ **Valorisation du patrimoine communal.** Propriétaire de son château, La Tour-de-Peilz dispose d'un riche patrimoine que la Municipalité entend valoriser. C'est dans cette optique que les projets relatifs à la rénovation de la Maison de commune, du Château et du Temple, entamés lors de la législature précédente, seront poursuivis par la Municipalité. La transformation du chalet Fontanna-David, que les citoyens pourront louer, complète cette liste.

Construction du nouveau collège Courbet.



Ce projet, également entamé lors de la législature précédente, permettra de répondre aux nouvelles exigences cantonales et de réduire à deux, contre quatre actuellement, le nombre d'établissements scolaires pouvant accueillir les élèves de 1P à 6P. De plus, une aula de 150 places, une salle de gymnastique triple et la bibliothèque communale seront intégrées au nouveau complexe.

■ **Site de la Maladaire.** La Municipalité étudiera le réaménagement du site de la Maladaire (restaurant, plage, camping). ■■



Vie sociale

■ **Politique communale du sport.** Tout en participant activement à la politique régionale du sport, la Municipalité mettra l'accent sur le sport pour tous, notamment par le biais du soutien aux sociétés locales et de l'aménagement d'espaces d'entraînement en plein air.

■ **Politiques communales de la jeunesse et des aînés.** Des mesures fondées sur l'écoute

et le dialogue seront mises en œuvre afin de prévenir et réduire les risques auxquels ces populations sont plus particulièrement exposées.

■ **Sécurité.** Un travail de prévention des incivilités, telles que les nuisances sonores ou l'abandon de déchets sur la voie publique, sera effectué afin de renforcer la cohésion sociale et la notion de vivre-ensemble.

Vie sociale (suite)

■ **Accueil de la petite enfance.** La Municipalité engagera avec ses partenaires une réflexion sur l'organisation de l'accueil de la petite enfance dans le but de répondre aux défis liés au cadre légal et à l'augmentation de la demande.

■ **Développer l'animation de la place des Anciens-Fossés.** Plusieurs mesures conjointes sont envisagées : soutenir les manifestations existantes, favoriser la création de nouvelles

manifestations organisées par la Commune, les sociétés locales ou des privés et développer les collaborations transversales entre services communaux et acteurs locaux. ■■



Aménagement du territoire

■ **Réaménagement du quai Roussy.** La Municipalité étudiera les moyens d'atténuer la coupure entre le lac et le quai afin de favoriser l'accès au lac. Le quai s'en trouvera valorisé.



■ **Réaménagement de l'entrée ouest de la ville.** Le projet de réaménagement de l'entrée ouest de la ville a la double ambition de favoriser la mobilité et de rendre cet espace plus vivant et plus convivial.

■ **Requalification de la route des Boulinsgrins.** Ce projet intercommunal vise à faciliter le transit des véhicules entre l'autoroute et les localités voisines.

■ **Achèvement du Plan général d'affectation.** L'adoption du nouveau Plan général d'affectation permettra, notamment, de répondre aux nouvelles exigences légales en matière de densification.



■ **Evacuation des eaux.** La poursuite de la mise en séparatif du réseau communal conduira à une amélioration de la qualité des eaux rejetées au lac et à une diminution de la quantité des eaux conduites à la station d'épuration.

■ **Création d'un cheminement piétonnier en rives du lac.** La Municipalité a déposé une nouvelle demande de crédit d'étude auprès du Conseil communal, en décembre 2016. En cas d'acceptation par celui-ci, l'étude pourra être effectuée et sera suivie d'une mise à l'enquête. ■■

